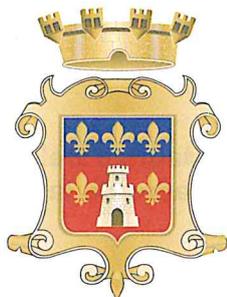


MAIRIE
DE
HONFLEUR



DECISION DU MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023/19

Mise à disposition de l'Auditorium de la Médiathèque Maurice Delange
pour le Festival « Honfleur Lyrique »

Dans le cadre de la 2^{ème} édition du Festival « Honfleur Lyrique » qui aura lieu du 23 au 26 novembre 2023, les organisateurs du Festival sollicitent la mise à disposition de l'Auditorium de la médiathèque Maurice Delange afin de projeter des documentaires lors des matinées des 24 et 25 novembre 2023.

L'Auditorium de la Médiathèque a une jauge de 80 places, dont 2 places pour les personnes à mobilité réduite.

Cette mise à disposition de l'Auditorium est consentie dans le même cadre que celui décrit dans la convention signée entre la Ville de Honfleur et l'association « Honfleur Lyrique ». Elle est notamment consentie en l'état et à titre gratuit, compte-tenu du caractère artistique, culturel et bénévole du Festival présenté par l'association « Honfleur Lyrique ». Les droits d'auteurs afférents (SACEM, SACD...) seront également pris en charge par l'association « Honfleur Lyrique ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délégation du Conseil Municipal accordée au Maire par délibération en date du 28 juin 2021 et en particulier le point n°4 « De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans »,

Vu la délibération en date du 28/03/2023 relative aux tarifs de la médiathèque, accordant la mise à disposition gratuite de l'Auditorium de la Médiathèque aux associations culturelles de la Ville,

Vu la délibération en date du 04/10/2023 relative à la signature d'une convention entre la Ville de Honfleur et l'association « Honfleur Lyrique » pour l'organisation de la 2^{ème} édition du festival,

Considérant l'intérêt du partenariat entre la Médiathèque et l'association « Honfleur Lyrique »,

Monsieur le Maire de Honfleur,

DECIDE

- **d'autoriser la mise à disposition de l'Auditorium de la Médiathèque Maurice Delange, à titre gracieux, les matinées des 24 et 25 novembre 2023, dans le cadre de la 2ème édition du Festival « Honfleur Lyrique »**

Il sera rendu compte de la présente Décision lors de la prochaine réunion obligatoire du Conseil Municipal.

Fait à Honfleur, le 30 octobre 2023.

P/le Maire
Felipe ALVAREZ
1^{er} adjoint



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20231030-decision202319-AR
Date de télétransmission : 06/11/2023
Date de réception préfecture : 06/11/2023